



Au Québec, la justice est à votre service

## Ministère de la Justice

Plan d'action de développement durable 2009-2013

Assurer la pérennité d'un système de justice accessible et fiable

2009-2013

Ce plan d'action a été réalisé par le Service du développement et des dossiers corporatifs, en collaboration avec toutes les directions du Ministère.

**Coordination de la production**

Direction du personnel et de l'administration  
Service du développement et des dossiers corporatifs

**Coordination de l'édition**

Direction des communications

Pour tout renseignement :

Ministère de la Justice  
Direction du personnel et de l'administration  
Service du développement et des dossiers corporatifs  
1200, route de l'Église, 8<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

Dépôt légal – mars 2009  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-55567-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec

## Table des matières

<b>Message de la ministre</b>	5
<b>La démarche de développement durable au ministère de la Justice</b>	7
Une démarche cohérente avec la mission du Ministère	
Une démarche qui se bâtit sur certains acquis	
Une démarche progressive et participative	
<b><i>Le Plan d'action de développement durable 2009-2013</i></b>	8
<b>ANNEXE</b>	
Motifs expliquant l'absence de certains objectifs gouvernementaux dans le plan d'action du Ministère	17
<b>Tableau synthèse du <i>Plan d'action de développement durable 2009-2013</i></b>	19





## Message de la ministre

Par l'adoption de la Loi sur le développement durable, en avril 2006, le gouvernement du Québec s'est doté d'un nouveau cadre de gestion qui obligera l'administration publique à intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités.

Le présent plan d'action de développement durable présente les principales actions que le ministère de la Justice entend mettre en œuvre pour contribuer à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Ces actions s'inscrivent dans le prolongement de certains efforts déjà amorcés et proposent de nouvelles activités propices à l'émergence et au renforcement d'une culture de développement durable au Ministère.

Le Ministère entend adopter une démarche progressive et participative pour favoriser l'intégration graduelle des principes de développement durable à l'ensemble de ses activités.

Dans ce contexte, il facilitera l'accès des citoyens à la justice dans un souci d'équité sociale et tiendra compte de leurs préoccupations, avec la collaboration de ses partenaires. Il portera également une attention particulière à la modernisation de ses façons de faire dans une perspective d'efficacité, et il verra à la santé et à la qualité de vie de son personnel.

C'est donc avec grand plaisir que je rends public ce premier plan d'action, qui témoigne de notre volonté de nous engager résolument dans la voie du développement durable.

A handwritten signature in black ink that reads "Kathleen Weil". The signature is fluid and cursive.

Kathleen Weil

Ministre de la Justice et Procureure générale  
du Québec



## La démarche de développement durable au ministère de la Justice

### Une démarche cohérente avec la mission du Ministère

Une démarche de développement durable est liée à la mission de l'organisation où elle est amorcée; il appartient à cette organisation de la mettre en oeuvre auprès de son personnel, de ses clientèles et de ses partenaires. Pour sa part, le ministère de la Justice s'inscrit clairement dans une perspective de développement durable lorsqu'il :

- favorise, en collaboration avec ses partenaires, la prise en compte des préoccupations des citoyens dans ses orientations;
- maintient et améliore l'accessibilité à la justice;
- cherche des moyens d'améliorer sa performance afin de contribuer au maintien de finances publiques en santé pour les générations futures;
- assure le développement harmonieux de son personnel dans un environnement sain.

### Une démarche qui se bâtit sur certains acquis

Le développement durable n'est pas une préoccupation nouvelle au Ministère. En effet, au cours des dernières années, plusieurs actions significatives y ont été concrétisées tant au chapitre de la gestion environnementale et de la sensibilisation qu'à celui de la prévention en matière de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail.

Le *Plan d'action de développement durable 2009-2013* traduit donc la volonté de s'appuyer sur les acquis et l'expertise qui existent déjà au Ministère, pour mieux contribuer à la dynamique de progrès institutionnel et sociétal que sous-tend la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

### *La mission du Ministère*

*Assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et maintenir au Québec un système de justice qui soit à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.*

### *Le développement durable*

*Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.*

(Article 2 de la Loi sur le développement durable)

### Une démarche progressive et participative

Le développement durable implique de penser autrement en matière d'environnement, de société et d'économie. La prise en compte des principes de développement durable dans les activités du Ministère se fera progressivement. Les attitudes devront d'abord changer afin que les comportements puissent, à leur tour, se modifier au quotidien.

Par la sensibilisation et la formation de son personnel aux enjeux et aux principes de développement durable, le ministère de la Justice compte développer la connaissance et la prise de conscience propices à l'émergence de l'action responsable.

## **Le Plan d'action de développement durable 2009-2013**

### **Aperçu du plan d'action**

Le premier plan d'action de développement durable du ministère de la Justice s'appuie sur les trois enjeux de la stratégie gouvernementale :

- développer la connaissance;
- promouvoir l'action responsable;
- favoriser l'engagement.

Le plan d'action a été élaboré à la lumière des principes mis de l'avant par la Loi sur le développement durable. Il comporte **dix actions**, dont deux découlent d'activités incontournables de la stratégie gouvernementale.

Afin de contribuer efficacement à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, le Ministère a décidé de concentrer ses efforts, pour les prochaines années, sur neuf des objectifs de cette stratégie.

Dans le présent document, chacun des objectifs du plan d'action est précédé de l'énoncé de l'orientation et de l'objectif de la stratégie gouvernementale auxquels il se rapporte. Les motifs expliquant l'absence de certains objectifs gouvernementaux dans le plan d'action sont présentés en annexe.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Informer, sensibiliser, éduquer, innover.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir faire qui en facilitent la mise en œuvre.

### Notre objectif organisationnel

**Promouvoir une culture de développement durable auprès des employés du Ministère.**

Le développement durable est une invitation à adopter, individuellement et collectivement, une position renouvelée à l'égard des problématiques et des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

La concrétisation d'une démarche de développement durable implique la modification de certaines attitudes et comportements au quotidien, dans toutes les sphères d'activité de la vie humaine.

En s'appuyant sur la sensibilisation et la formation du personnel, le Ministère se donne comme principal objectif de renforcer cette culture et de créer les conditions favorables à la prise en compte graduelle des principes de développement durable.

## ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique\**.

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- la production et la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation et de formation du personnel à la démarche de développement durable;
- la sensibilisation des gestionnaires aux enjeux du développement durable, lors du Forum des gestionnaires.

\* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

### Notre objectif organisationnel

**Maintenir et améliorer la santé physique et psychologique du personnel.**

Pour offrir des services de qualité et remplir adéquatement sa mission, le ministère de la Justice doit pouvoir compter sur les efforts et la mobilisation d'un personnel en bonne santé physique et psychologique. Par conséquent, créer et maintenir un environnement de travail favorable à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie nous apparaît indispensable.

Dans cette optique, les pratiques et activités qui seront mises en œuvre au sein du Ministère s'inscriront dans le prolongement de certaines mesures qui ont déjà été mises en place. Parmi ces dernières figurent le programme d'aide aux personnes, la présentation régulière de « conférences midi » ainsi que l'organisation d'activités à l'occasion de la Journée nationale de l'activité physique. Il faudra donc poursuivre les efforts qui sont déjà en cours, fournir davantage d'information au personnel et explorer de nouvelles pistes permettant d'améliorer la santé des employés.

## ACTION 2

**Favoriser le maintien et l'amélioration d'un environnement de travail propice à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie.**

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- la promotion de saines habitudes de vie auprès de l'ensemble du personnel à travers l'organisation de nouvelles activités et une animation soutenue du milieu;
- la mise sur pied et la promotion auprès des gestionnaires, d'un programme d'aide organisationnel regroupant les services d'accompagnement en gestion des personnes. Ce programme visera notamment à faciliter la prévention et la résolution de conflits, et à créer un climat de travail contribuant à la qualité de vie du personnel.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Produire et consommer de façon responsable.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

### Notre objectif organisationnel

**Promouvoir la gestion environnementale et favoriser l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsable au sein du Ministère.**

La gestion environnementale est la prise en compte, par une organisation, des aspects et des impacts environnementaux significatifs associés aux activités nécessaires à la réalisation de sa mission.

Plusieurs mesures relatives à la gestion environnementale et aux pratiques d'acquisition écoresponsable ont déjà été mises en place au ministère de la Justice au cours des dernières années : récupération multimatière, sensibilisation du personnel au mode d'impression recto verso, etc.

C'est donc dans une perspective de continuité et d'amélioration que le Ministère se dotera d'ici 2011 d'un **cadre de gestion environnementale** qui lui permettra de réduire de manière rationnelle et efficace les impacts environnementaux de ses activités. De plus, dans le même esprit, la mise en œuvre graduelle de plusieurs pratiques d'acquisition écoresponsable sera favorisée, notamment dans le domaine des technologies de l'information.

## ACTION 3

*Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la **Politique pour un gouvernement écoresponsable**\**.

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- la constitution d'un groupe de travail pour planifier et réaliser la mise en œuvre du **cadre de gestion environnementale** du Ministère;
- la poursuite de l'implantation de la récupération multimatière au sein du Ministère, en collaboration avec Recyc-Québec;
- la production, au Ministère, d'un plan de navettage durable;
- l'adoption des orientations ministérielles en matière d'acquisition écoresponsable dans le domaine des technologies de l'information.

\* Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Répondre aux changements démographiques.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

### Notre objectif organisationnel

Favoriser le maintien et le développement des compétences du personnel.

Offrir au personnel la possibilité de maintenir et de développer ses compétences représente l'une des composantes essentielles de la responsabilité sociale d'une organisation. Il va sans dire qu'au Ministère, des efforts ont déjà été et continuent d'être déployés à cette fin, notamment en ce qui concerne le développement des habiletés de gestion pour le personnel d'encadrement. Dans le prolongement des mesures déjà en place, de nouvelles actions seront mises en œuvre afin que le Ministère demeure proactif au regard de cet aspect important de la gestion du personnel.

### ACTION 4

Poursuivre la mise en œuvre de pratiques ou d'activités visant à maintenir et à développer les compétences du personnel.

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- une nouvelle offre d'activités de développement des compétences s'adressant spécifiquement aux chefs d'équipe;
- la conception d'une trousse d'accueil du nouveau personnel comportant une section qui présente la formation de base à prévoir pour tout nouvel employé, et la distribution de cette trousse aux gestionnaires;
- le transfert d'expertise en lien avec les postes jugés vulnérables.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Répondre aux changements démographiques.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.

### Notre objectif organisationnel

#### Favoriser l'amélioration de la performance du Ministère.

Afin de contribuer à l'objectif du gouvernement qui consiste à transmettre aux générations futures des finances publiques en santé, l'administration publique se trouve confrontée à la nécessité de revoir ses façons de faire dans le but d'accroître l'efficacité, l'économie et l'efficience de ses interventions.

Fort de ce constat, le ministère de la Justice entend s'inscrire dans la même dynamique que le gouvernement en poursuivant les efforts visant à améliorer sa performance grâce, notamment, à la modernisation de son cadre de gestion. Cette modernisation portera à la fois sur la révision de certains processus, de certaines structures et de systèmes en place.

Par ailleurs, le Ministère favorisera la mise en commun de son expertise et de celle de ses partenaires pour contribuer à l'évolution du droit et de la justice.

## ACTION 5

### Mettre en œuvre des pratiques ou activités contribuant à améliorer la performance du Ministère.

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- la poursuite des travaux liés au projet de système intégré d'information de justice (SIJ). Ce projet, découlant d'un partenariat entre le ministère de la Justice, celui de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le Centre de services partagés du Québec, permettra la production et l'échange d'information sur support numérique en tout temps entre les acteurs de l'administration de la justice;
- la réorganisation administrative des services juridiques sur le plan gouvernemental;
- la constitution d'une table d'échanges sur la recherche en droit.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.

### Notre objectif organisationnel

Maintenir et améliorer l'accessibilité à des services de justice.

Le gouvernement du Québec, dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, affirme l'importance qu'il accorde, entre autres choses, à la nécessité de rendre les services publics plus accessibles aux citoyens.

Le ministère de la Justice adhère pleinement à cet objectif et entend contribuer à sa concrétisation en mettant en œuvre des mesures visant à maintenir et à améliorer l'accessibilité des citoyens à des services de justice.

## ACTION 6

Améliorer la prestation électronique de services et développer de nouveaux services en ligne.

Cette action se traduira notamment par le geste suivant :

- la mise en ligne de plusieurs trousseaux d'aide aux citoyens.

## ACTION 7

Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire.

Cette action se traduira notamment par le geste suivant :

- la poursuite de la mise en œuvre d'activités liées aux *Rendez-vous avec la justice*. Cet événement a principalement pour but de permettre à la population de mieux connaître le système judiciaire par la tenue de diverses activités dans les palais de justice : visites guidées, présentation des rôles des acteurs du système judiciaire, simulations de procès, etc.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Favoriser la participation à la vie collective.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

### Notre objectif organisationnel

Favoriser, en collaboration avec les partenaires, la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les orientations du Ministère.

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* illustre la volonté du gouvernement d'inscrire sa démarche dans une perspective axée sur la recherche d'un consensus social fondé sur la consultation et la participation de tous les acteurs de la société.

Par sa mission, sa vision et ses valeurs, le ministère de la Justice souscrit sans équivoque aux principes ainsi mis de l'avant : il est convaincu que la prise en compte des préoccupations des citoyens dans l'évolution de ses services et la définition de ses orientations représente une valeur ajoutée pour l'ensemble de la société.

Par ailleurs, cette préoccupation des attentes des citoyens est partagée avec plusieurs de ses partenaires.

## ACTION 8

Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, des pratiques ou activités visant à favoriser la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les orientations du Ministère.

Cette action se traduira notamment par des gestes tels que :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de publication pour l'ensemble des imprimés et des documents électroniques produits par le Ministère, à la suite d'une consultation des citoyens;
- la tenue de tables interministérielles en matière de justice, dont une portant sur les jeunes et l'autre, sur les aînés.

## ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

## OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### Notre objectif organisationnel

#### Faciliter l'accès au système de justice pour le citoyen.

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques sont des actions qui constituent les fondements du développement durable, au même titre que l'écocoefficiance et la participation collective.

Dans le cadre de sa mission, le ministère de la Justice entend contribuer à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en informant le citoyen afin qu'il se familiarise avec le système de justice, et en simplifiant certains processus judiciaires en matière familiale.

## ACTION 9

Mettre en œuvre des pratiques ou activités visant à informer le citoyen afin qu'il se familiarise avec le système de justice.

Cette action se traduira notamment par le geste suivant :

- en collaboration avec les partenaires, poursuivre la réflexion sur l'opportunité de mettre en place des **centres de justice de proximité** qui auront pour principale mission d'accueillir et d'informer les citoyens qui sont confrontés à des difficultés d'ordre juridique, et de leur fournir une assistance juridique et technique.

## ACTION 10

Mettre en œuvre des mesures visant à simplifier le processus judiciaire.

Cette action se traduira notamment par le geste suivant :

- la simplification des processus judiciaires liés à la révision de jugements et ententes en matière familiale.

## Annexe

### Motifs expliquant l'absence de certains objectifs gouvernementaux dans le plan d'action du Ministère

#### Objectifs gouvernementaux non retenus

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développements régionaux et locaux
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail

#### Motif

Les compétences ainsi que le champ d'intervention habituel du Ministère ne lui permettent pas de contribuer à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux

## Annexe

### Motifs expliquant l'absence de certains objectifs gouvernementaux dans le plan d'action du Ministère

#### Objectifs gouvernementaux non retenus

19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

#### Motif

Motif

Certains services offerts par le Ministère contribuent déjà directement ou indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux

13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions
15. Accroître le niveau de vie

#### Motif

Motif

Certaines actions du plan d'action de développement durable du Ministère contribuent indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux (Actions 4 et 5)

## Tableau synthèse • Plan d'action de développement durable 2009-2013

Orientations stratégiques gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs organisationnels	Actions
<p>Informé, sensibiliser, éduquer, innover</p> <p><b>Orientation 1</b></p> <p><b>Prioritaire</b></p>	<p>Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre</p> <p><b>Objectif 1</b></p>	<p>Promouvoir une culture de développement durable auprès des employés du Ministère</p>	<p>1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du <i>Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique</i></p> <p>Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale</p>
<p>Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement</p> <p><b>Orientation 2</b></p>	<p>Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement</p> <p><b>Objectif 4</b></p>	<p>Maintenir et améliorer la santé physique et psychologique du personnel</p>	<p>2. Favoriser le maintien et l'amélioration d'un environnement de travail propice à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie</p>
<p>Produire et consommer de façon responsable</p> <p><b>Orientation 3</b></p> <p><b>Prioritaire</b></p>	<p>Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux</p> <p><b>Objectif 6</b></p>	<p>Promouvoir la gestion environnementale et favoriser l'adoption de pratiques d'acquisition écoresponsable au sein du Ministère</p>	<p>3. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique pour un gouvernement écoresponsable</i></p> <p>Action découlant d'une activité incontournable de la stratégie gouvernementale</p>
<p>Répondre aux changements démographiques</p> <p><b>Orientation 5</b></p>	<p>Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables</p> <p><b>Objectif 16</b></p>	<p>Favoriser le maintien et le développement des compétences du personnel</p>	<p>4. Poursuivre la mise en œuvre de pratiques ou d'activités visant à maintenir et à développer les compétences du personnel</p>
	<p>Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé</p> <p><b>Objectif 17</b></p>	<p>Favoriser l'amélioration de la performance du Ministère</p>	<p>5. Mettre en œuvre des pratiques ou activités contribuant à améliorer la performance du Ministère</p>

## Tableau synthèse • Plan d'action de développement durable 2009-2013

Orientations stratégiques gouvernementales	Objectifs gouvernementaux	Objectifs organisationnels	Actions
<p>Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée</p> <p><b>Orientation 6</b></p> <p><b>Prioritaire</b></p>	<p>Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience</p> <p><b>Objectif 20</b></p>	<p>Maintenir et améliorer l'accessibilité à des services de justice</p>	<p>6. Améliorer la prestation électronique de services et développer de nouveaux services en ligne</p> <p>7. Favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire</p>
<p>Favoriser la participation à la vie collective</p> <p><b>Orientation 8</b></p>	<p>Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions</p> <p><b>Objectif 25</b></p>	<p>Favoriser, en collaboration avec les partenaires, la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les orientations du Ministère</p>	<p>8. Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, des pratiques ou activités visant à favoriser la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les orientations du Ministère</p>
<p>Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques</p> <p><b>Orientation 9</b></p>	<p>Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</p> <p><b>Objectif 26</b></p>	<p>Faciliter l'accès au système de justice pour le citoyen</p>	<p>9. Mettre en œuvre des pratiques ou activités visant à informer le citoyen afin qu'il se familiarise avec le système de justice</p> <p>10. Mettre en œuvre des mesures visant à simplifier le processus judiciaire</p>



Assurer la pérennité d'un système de justice accessible et fiable